

## APPEL DE FONDS

Copropriétaire : PCAZIER - CAZIER ou BETH FRANCK ou Stéphanie

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

### BERGONS -

15 Place Clémenceau  
 65400 ARGELES-GAZOST

Mme & Mr CAZIER OU BETH FRANCK ou Stéphanie  
 4 Rue de Collège  
 65400 ARGELES-GAZOST

ARGELES-GAZOST le 15 décembre 2023

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-dessous un appel de fonds concernant la résidence citée en référence.

Lot	Lots secondaires	Avances			Fonds tvx.
		Trésorerie	Travaux	Autres	
N°3 (Appartement)		101,18			199,43
Libellé	Montant à répartir	Tantièmes Immeuble	Tantièmes Lots	Montant dû	Dont locatif
<b>Budget du 01/01/2024 au 31/12/2024, 1er trimestre 2024</b>	<b>1 252,50</b>			<b>168,70</b>	<b>85,50</b>
Créé automatiquement par l'import					
CHARGES COMMUNES GENERALES	690,00	10000,00	1300,00	89,70	6,50
CHARGES ENTRETIEN ESCALIERS	337,50	1000,00	160,00	54,00	54,00
CHARGES FIXES	225,00	9,00	1,00	25,00	25,00
<b>Fond de travaux loi ALUR, Fond de travaux loi ALUR</b>	<b>62,62</b>			<b>8,14</b>	
CHARGES COMMUNES GENERALES Avances	62,62	10000,00	1300,00	8,14	
<b>Total lot N°3 (Appartement)</b>	<b>1315,12</b>			<b>176,84</b>	<b>85,50</b>
			<b>Total appel</b>	<b>176,84</b>	<b>85,50</b>

Rappel de votre compte		Date exigibilité	Dépenses	Recettes
	<b>Solde du dernier appel en date du 1 octobre 2023</b>		<b>216,40</b>	
21/09/2023	Votre chèque du 15/09/2023(Emetteur : CAZIER)			216,40
01/01/2024	Fond de travaux loi ALUR, Fond de travaux loi ALUR	01/01/2024	8,14	
01/01/2024	Budget du 01/01/2024 au 31/12/2024, 1er trimestre 2024	01/01/2024	168,70	
	<b>Cumul Dépenses Recettes</b>		<b>393,24</b>	<b>216,40</b>
	<b>Solde au 1 janvier 2024</b>		<b>176,84</b>	
	<b>SOLDE A PAYER</b>		<b>176,84</b>	

### Modalités de règlement :

A payer 176,84 euros avant le 01/01/2024 à l'ordre de Syndicat 028 BERGONS.  
 (IBAN :FR7616906000268703767654193 BIC : AGRIFRPP869)


"Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'artic le 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du troisième alinéa de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux."

Créé automatiquement par l'import

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

----- BEARN - BIGORRE - GASCOGNE -----

SQUARE HABITAT - PG IMMO - SAS à capital variable - 121 Chemin de Devèzes 64121 SERRES-CASTET - RCS PAU N° 453932725 - Représentée par M. Bertrand HARRY - CPI N° 64022017000015687 PAU ; activités de Transaction, Gestion immobilière, Syndic de copropriété et Prestations touristiques - Garant : Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole, 53 rue de la Boétie 75008 PARIS - TVA intracommunautaire N° FR55453932725 - Les sociétés PG IMMO et ALTERNATIVE FONCIERE sont filiales de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

 Papillon à nous retourner en cas de règlement par chèque.  
CAZIER ou BETH FRANCK ou Stéphanie  
028 / PCAZIER  
Montant : 176,84